



ARRIVÉ le :
16 AVR. 2019
PREFECTURE DU LOT

2019/11
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf,

le 12 avril à 18h30

le Conseil Municipal de la commune de **MERCUÈS**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la Présidence de Ludovic DIZENGREMEL,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03/04/2019

Présents : L.Dizengremel, C.BLadou-Grenier, G.Campergue,

V.Peleman, G.Colmé, MC.Jordanet, A.Imbert, JM.Jardin, M.Rigal,

M.Lafage

Procurations : S.Patrolin

Excusés :

Absents : I.Rivier Delfau, T.Rameil, S.Moutinho, S.Martinez

OBJET : VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis du CT en date du 12 mars 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération.

- S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

- Autorise le maire à signer tous les documents correspondants.

<input checked="" type="checkbox"/> Pour	Nombre de voix	11
<input type="checkbox"/> Contre	Nombre de voix	
<input type="checkbox"/> Abstention	Nombre de voix	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 16/04/2019
Et publication ou notification
Du 23/04/2019.....



Ludovic DIZENGREMEL